

Règlement officiel du concours (« Règlement »)

Concours « Gagnez votre escapade » de WestJet

Le concours « Gagnez votre escapade » de WestJet (le « concours ») est organisé par WestJet, une société en nom collectif de l'Alberta, (le « commanditaire »). Les renseignements que vous communiquez seront utilisés uniquement à des fins d'administration du présent concours et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire (voir ci-dessous).

1. ADMISSIBILITÉ :

Ce concours s'adresse à tous les résidents du Canada, y compris les résidents du Québec, qui ont atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire de résidence au moment de leur participation et qui sont employés en tant qu'agents de voyage titulaires d'un numéro IATA ou TIDS valide auprès du commanditaire. Les employés, représentants ou mandataires (de même que toute personne vivant sous le même toit) du commanditaire, de Vacances WestJet, leurs sociétés affiliées, ainsi que leurs agences de publicité et de promotion respectives, ne sont pas admissibles à participer.

Les vols interlignes et en partage de code, les réservations confirmées pour le transport personnel d'un(e) agent(e) de voyage, les réservations confirmées d'agent(e) de voyage à tarif réduit, les réservations d'agent(e) de voyage en ligne, les réservations de groupe WestJet et les réservations de groupe de Vacances WestJet ne sont pas admissibles dans le cadre de ce concours.

2. PÉRIODE DU CONCOURS :

Le concours débute le 3 novembre 2016 à 0 h 01 HR (heure des Rocheuses) et se termine le 5 décembre 2016 à 23 h 59 HR (la « période de participation »).

3. COMMENT PARTICIPER :

Pour participer, visitez la page du concours à www.concoursdewestjetpouragents.com afin de vous inscrire et de créer un profil d'utilisateur (l'« identifiant »). Pour créer un identifiant, sélectionnez un nom d'utilisateur et un mot de passe de votre choix, entrez vos prénom/nom, adresse courriel, numéro de téléphone, nom de l'agence et le numéro IATA de l'agence. L'identifiant aux fins du concours sera automatiquement créé à la soumission du formulaire d'inscription. Tous les identifiants créés pour les précédents concours destinés aux agents de voyages WestJet peuvent et doivent être utilisés pour participer au concours « Gagnez votre escapade ».

Pour participer au moyen d'une réservation, visitez la page du concours pendant la période de participation et entrez votre identifiant pour soumettre votre code de confirmation de la réservation Vacances WestJet admissible (décrit ci-dessous) effectuée entre le 3 novembre 2016 à 0 h 01 (HR) et le 5 décembre 2016 à 23 h 59 (HR) (la « période de réservation »).

Pour participer au moyen d'une vente, pendant la période de participation, visitez la page du concours et entrez votre identifiant pour soumettre votre numéro de confirmation admissible de Vacances WestJet (indiqué ci-dessous) pour les réservations effectuées entre le 3 novembre 2016 à 0 h 01 (HR) et le 1er décembre 2016 à 23 h 59 (HR) (la « période de réservation »).

Chaque forfait réservé auprès de Vacances WestJet admissible est ci-après appelé « réservation Vacances WestJet ». Les réservations Vacances WestJet admissibles sont celles effectuées aux hôtels AMResorts suivants : Breathless Montego Bay Resort & Spa, Dreams Dominicus La

Romana Resort & Spa, Dreams Playa Mujeres Golf & Spa Resort, Now Onyx Punta Cana, Secrets Cap Cana Resort & Spa, Sunscape Dominican Beach Punta Cana et Sunscape Bávaro Beach Punta Cana.

Pour chaque réservation Vacances WestJet effectuée au cours de la période de réservation, vous obtiendrez un (1) bulletin de participation au tirage du concours. Cinq (5) bulletins de participation au tirage supplémentaires peuvent être obtenus pour toute réservation Vacances WestJet effectuée au Now Onyx Punta Cana ou au Dreams Playa Mujeres Golf & Spa Resort. Cinq (5) bulletins de participation au tirage supplémentaires peuvent également être obtenus si le forfait Vacances WestJet inclut l'option Privilège. Pour obtenir ces bulletins de participation supplémentaires, le participant devra préciser s'il s'agit d'une réservation Vacances WestJet pour le Now Onyx Punta Cana ou le Dreams Playa Mujeres Golf & Spa Resort, ou indiquer si le forfait inclut l'option Privilège au moment de la réservation. Chaque réservation Vacances WestJet effectuée donne droit à un maximum de six (6) bulletins de participation. Par « forfait Vacances WestJet », il faut entendre un vol régulièrement offert, commercialisé et opéré par WestJet comprenant l'hébergement à l'un des AMResorts mentionnés précédemment.

Tout manquement à remplir tous les champs requis du formulaire de participation entraînera l'annulation de la participation. Chaque réservation (les « participations ») ne peut être entrée qu'une seule fois. Aucune duplication de participation ne sera acceptée et aucun bulletin de participation ne sera accordé. La validité de chaque participation soumise sera vérifiée par le commanditaire. Toute participation soumise et ayant été effectuée en dehors de la période de réservation ou entrée en dehors de la période de participation sera rejetée. Il n'y a aucune limite quant au nombre de bulletins de participation que vous pouvez soumettre pendant la période de participation. Ceci est un concours individuel. Les participants qui regroupent leurs réservations et les inscrivent sous un même nom seront disqualifiés et ne pourront gagner un prix.

Toutes les participations doivent être reçues au plus tard à 23 h 59 (HR) le 5 décembre 2016 pour pouvoir être admissibles au tirage.

AUCUN ACHAT REQUIS. Quatre (4) jeux (« jeu-questionnaire ») permettront de participer sans achat ou d'obtenir des bulletins de participation supplémentaires pendant la période de réservation. Chaque réponse exacte donnera droit à un (1) bulletin de participation au tirage. Il y aura douze (12) questions en tout. Les participants devront répondre à trois (3) questions par jeu-questionnaire et pourront obtenir un maximum de douze (12) bulletins de participation au tirage dans le cadre du concours. Pour avoir droit au nombre maximum de bulletins de participation, les participants doivent répondre correctement à chacune des questions au premier essai.

4. PRIX :

Les participants courent la chance de gagner un prix (le « prix »). Les bulletins de participation obtenus conformément au présent règlement compteront dans le tirage du prix.

Le prix comprend un vol aller-retour régulier de WestJet pour deux (2) personnes au départ de la ville canadienne la plus proche du domicile du gagnant ou de la gagnante, et à destination de Cancún, au Mexique, ainsi qu'un forfait tout inclus de sept (7) nuits (chambre de base), taxes de séjour incluses, au Dreams Playa Mujeres Golf & Spa Resort. La valeur approximative au détail du prix est de 6 800 \$ CAN, en fonction d'un départ de Toronto, en Ontario.

5. SÉLECTION ET NOTIFICATION DES GAGNANTS

Sélection des gagnants

Un (1) gagnant ou une (1) gagnante sera tiré(e) au hasard vers 10 h (HR) le 6 décembre 2016 à Calgary, en Alberta, parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus au cours de la période de participation. Les chances de gagner un prix dépendront du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus lors de la période de participation.

Notification des gagnants d'un prix

Les gagnants potentiels seront contactés vers 17 h (HR) le 7 décembre 2016 par courriel ou par téléphone afin de les informer que leur nom a été tiré, valider leur statut d'agent actif, et leur faire parvenir un formulaire de déclaration des gagnants comportant une question réglementaire d'ordre arithmétique. Pour pouvoir recevoir leur prix, les gagnants potentiels doivent d'abord répondre correctement à la question réglementaire d'ordre arithmétique, sans aide électronique, mécanique ou autre. Les gagnants potentiels doivent ensuite remplir et signer une décharge de responsabilité confirmant qu'ils se sont conformés au présent règlement, qu'ils acceptent le prix tel qu'attribué, sans substitution, et qu'ils dégagent le commanditaire, WestJet, ses sociétés affiliées et apparentées, agences de publicité et de promotion, ainsi que leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « renoncataires ») de toute responsabilité en rapport avec tout prix ou avec le présent concours. Chaque gagnant(e) potentiel(le) aura jusqu'au 10 décembre 2016 à 23 : 59 h (HR) pour retourner le formulaire dûment signé à WestJet c/o Travel Agency Promotions, par télécopieur au 403-648-8760, ou d'en faire parvenir une copie scannée et dûment signée, par courriel à tapromotions@westjet.com. Si un(e) gagnant(e) potentiel(le) omet de retourner son formulaire dûment signé au plus tard à la date d'échéance ou ne répond pas correctement à la question réglementaire, tel(le) gagnant(e) potentiel(le) sera disqualifié(e) et un(e) autre gagnant(e) potentiel(le) sera choisi(e) au hasard.

Aucune correspondance ne sera échangée sauf avec les participants sélectionnés.

Le gagnant ou la gagnante doivent également faire le nécessaire pour que leur invité(e) et/ou compagnon/compagne de voyage signe et retourne une décharge de responsabilité au plus tard le 11 décembre 2016 à 23 : 59 h (HR). Si l'invité(e) est mineur(e), il/elle devra obtenir l'autorisation de l'un de ses parents ou de son tuteur légal, lequel devra signer la décharge de responsabilité au nom du/de la mineur(e). Telles décharges de responsabilité doivent être signées et retournées au commanditaire, faute de quoi le/la gagnant(e) se verra retirer son prix et le commanditaire pourra tirer au sort un(e) autre gagnant(e). **Le gagnant ou la gagnante peut changer d'invité en tout temps avant de procéder à la réservation.** Aucune modification relative aux dates du voyage ou aux noms des passagers ne sera acceptée une fois la réservation confirmée. Le/la gagnant(e) et son invité(e) doivent voyager selon le même itinéraire, à l'aller comme au retour.

6. RESTRICTIONS À L'ÉGARD DES PRIX :

Le voyage doit être effectué d'ici le 5 décembre 2017. Aucune modification ni aucune prolongation au-delà de la date d'expiration précisée ne seront autorisées.

Les vols et l'hébergement compris dans le prix sont pour deux (2) adultes. Le type d'hébergement offert est en chambre de base, mais le gagnant ou la gagnante peut opter pour un surclassement à son arrivée, moyennant des frais additionnels. Le gagnant ou la gagnante peut aussi être accompagné(e) d'invités supplémentaires, moyennant des frais additionnels.

Les taxes de séjour sont incluses dans le forfait tout inclus au Dreams Playa Mujeres Golf & Spa Resort. Les frais, taxes et suppléments associés au volet aérien du prix ne sont pas compris et doivent être réglés par le gagnant ou la gagnante au moyen d'une carte de crédit valide au moment de la réservation du prix. Les prix ne sont pas valables pour les vols nolisés offerts par des transporteurs associés à WestJet, les vols interlignes ou en partage de code des partenaires de WestJet. Les itinéraires à circuit ouvert ne sont pas permis. Les vols promotionnels et les forfaits vacances ne donnent pas droit à des commissions.

Le gagnant ou la gagnante et leurs compagnons/compagnes de voyage désigné(e)s doivent assumer tous les frais autres que ceux précisés dans la description des prix, y compris, mais sans s'y limiter, le transport au sol aller-retour entre l'aéroport d'attache et l'hôtel, les repas, l'hébergement, les frais d'appels téléphoniques, de télécopie ou de câblogramme, les marchandises, souvenirs, assurance-voyage, documents de voyage, dépenses d'hôtel et toutes autres dépenses personnelles, quelles qu'elles soient. Le commanditaire ne peut être tenu responsable de tout retard, report, suspension, révision de calendrier ou annulation de tout prix, survenant pour quelque raison que ce soit, et les gagnants et leurs invités ne recevront aucune compensation advenant tel retard, telle annulation ou autre situation décrite aux présentes.

Les composantes « vol aérien » du prix sont régies par les lois, les règlements et les conventions internationales applicables, ainsi que par les tarifs et conditions de transport de WestJet. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.

Les prix doivent être acceptés tels qu'attribués et ne peuvent être cédés ni échangés contre de l'argent comptant, un crédit ou un autre prix, sauf à l'entière discrétion du commanditaire. Les prix ne peuvent être vendus, et s'ils venaient à être vendus, tels prix seraient annulés. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix par un autre d'une valeur égale ou supérieure. Aucun crédit ou remboursement ne sera accordé dans l'éventualité où le prix n'est pas accepté. Le prix ne peut être combiné à aucune autre offre promotionnelle prévue par le commanditaire. Les gagnant(e)s et leurs compagnons/compagnes de voyage désigné(e)s doivent être en mesure de voyager aux destinations canadiennes, américaines et internationales de WestJet, le cas échéant, et être en possession de tous les documents de voyage nécessaire, y compris un passeport, au besoin.

Si l'attribution d'un prix entre en conflit avec une politique écrite de l'agence de voyages où est employé(e) le/la participant(e) choisi(e), tel prix lui sera retiré et un(e) autre gagnant(e) potentiel(le) pourrait être choisi(e). L'agence de voyages ne jouit d'aucun droit de réclamer ou recevoir un prix.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute personne qu'il soupçonne d'avoir entravé le processus de participation ou le bon déroulement du concours, ou d'avoir utilisé une méthode automatisée afin de tenter d'obtenir des participations additionnelles au concours, ou encore, d'avoir enfreint le présent règlement ou d'avoir agi dans l'intention d'importuner, d'injurier, de menacer ou de harceler toute autre personne, ou d'avoir agi de quelque autre manière perturbatrice. Toutes les décisions du commanditaire sont finales et ont force exécutoire.

Les renoncataires i) n'offrent aucune garantie ni ne font aucune déclaration, quelle qu'elle soit, concernant les prix, ii) rejettent, sauf là où la loi l'interdit, toute garantie implicite, et iii) ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de toute blessure corporelle, toute perte ou tous dommages, quels qu'ils soient, découlant de l'acceptation, de l'utilisation ou du mauvais usage d'un prix, de tout déplacement ou voyage y afférent, ou de toute participation au concours. Le

concours sera exécuté conformément au présent règlement, sous réserve de toute modification apportée par le commanditaire.

Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire. En cas de litige concernant l'origine d'une participation, on considérera que la participation a été soumise par le (la) titulaire autorisé(e) du compte de l'adresse électronique soumise au moment de l'inscription au concours. Le/la « titulaire autorisé(e) du compte » se définit comme la personne physique à laquelle une adresse électronique est assignée par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre entreprise (par ex. une compagnie, un établissement d'enseignement, etc.) chargé(e) d'assigner des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise. Tout(e) participant(e) pourrait avoir à fournir la preuve qu'il/elle est le/la titulaire autorisé(e) du compte de l'adresse électronique associée à la participation sélectionnée. Le commanditaire se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute participation perdue, parvenue en retard, volée, incomplète, modifiée ou mal acheminée, de toute transmission informatique échouée, partielle ou mutilée, ou de toute défaillance technique, quelle qu'elle soit, y compris, mais sans s'y limiter, toute défektivité électronique de tout réseau, matériel ou logiciel, de tout problème ou toute défaillance technique de tous réseaux ou lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel informatique, logiciels, ou encore, de toute non-réception de tout courriel ou toute participation par le commanditaire, attribuable ou non à ce qui précède ou à toute autre personne, ou à tout incident informatique, problème technique ou encombrement sur Internet ou dans tout site Web, ou de toute combinaison de ce qui précède, y compris tout préjudice ou tous dommages subis par l'ordinateur d'un(e) participant(e) ou de toute autre personne, découlant ou résultant de la participation ou du téléchargement de tout matériel lié au concours. Une preuve d'envoi ne sera pas considérée comme une preuve de réception. Toute tentative visant délibérément à endommager le site Web du concours ou à nuire au fonctionnement légitime du concours constitue une infraction au code criminel et au droit civil, et, advenant telle tentative, le commanditaire se réserve le droit d'intenter un recours en dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi, y compris des poursuites au criminel. Le commanditaire se dégage de toute responsabilité à l'égard de tout préjudice ou tous dommages subis par l'ordinateur d'un(e) participant(e) ou de toute autre personne en rapport avec telle participation à ce concours ou le téléchargement de tout matériel lié à ce concours, ou l'utilisation de l'application liée au concours, ou en découlant. Si, pour quelque raison que ce soit, le concours ne peut se dérouler tel que prévu en raison d'une contamination par un virus informatique, un ver informatique, un bogue, ou encore, d'une altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défaillance technique, ou de toute autre cause qui, de l'avis exclusif du commanditaire, pourrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce concours, le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion (subordonné à l'approbation de la Régie au Québec), d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le concours, et de choisir un(e) gagnant(e) parmi les participations admissibles reçues avant la prise de quelque mesure, ou de quelque autre manière que le commanditaire juge juste et équitable. Le commanditaire ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute erreur de typographie ou autre survenue dans l'offre ou dans l'administration du présent concours, y compris, mais sans s'y limiter, toute erreur survenue dans le matériel publicitaire, le règlement, le choix et l'annonce du/de la gagnant(e) ou la répartition/distribution du prix attribué.

Le commanditaire utilisera vos renseignements personnels à des fins d'exécution du concours, conformément à sa politique de confidentialité énoncée sur le site www.westjet.com, ainsi qu'aux lois applicables. Par ailleurs, le commanditaire peut utiliser ou divulguer vos renseignements personnels à toutes autres fins auxquelles vous avez donné votre consentement.

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent d'exonérer et de tenir indemne le commanditaire, WestJet, une société en nom collectif de l'Alberta, et ses agences publicitaires et

promotionnelles, leurs sociétés affiliées et administrateurs, dirigeants, actionnaires, partenaires, employés, mandataires, concessionnaires, représentants, successeurs et ayant droits respectifs (collectivement les « renonciataires ») de toute responsabilité en rapport avec le concours ou, s'ils sont déclarés gagnants, en rapport avec le prix. Avant d'être déclaré(e) gagnant(e), chaque participant(e) sera tenu(e) de signer et de retourner, dans le délai prescrit, une Déclaration de conformité au règlement du concours ainsi qu'une Renonciation de responsabilité et exonération publicitaire.

En acceptant le prix, le(la) gagnant(e) consent à l'utilisation de ses nom, adresse, voix, déclarations et photographie ou autre portrait, aux fins de publicité, de promotion ou d'information, peu importe le média ou le format, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation des noms d'utilisateur des dix principaux participants au tableau des meneurs du concours sur la page d'accueil du concours.

Résidents du Québec : Tout litige concernant le déroulement ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le but d'obtenir une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie, seulement dans le but d'aider les parties à conclure une entente.

Advenant toute divergence ou discordance entre les conditions de la version anglaise du présent règlement et les divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel du concours, y compris, mais sans s'y limiter : le bulletin de participation au concours et/ou toute publicité sur le lieu de vente, imprimée ou diffusée en ligne, ou la version française du règlement, les modalités et conditions de la version anglaise du présent règlement auront préséance, seront applicables et assureront la régularisation du concours.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

Toute propriété intellectuelle, y compris, mais non exclusivement, les marques de commerce, appellations commerciales, logos, concepts, matériels promotionnels, pages Web, codes de source, dessins, illustrations, slogans et représentations demeurent la propriété du commanditaire et/ou de ses sociétés affiliées, et sont autorisés sous licence par celui-ci et/ou celles-ci. Tous droits réservés. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de tout matériel régi par des droits d'auteur, ou de toute propriété intellectuelle, sans le consentement exprès donné par écrit par son propriétaire, est strictement interdite.